

## Communiqué de presse

---

Lausanne, le 13 septembre 2012

### **Le temps d'un été, la commune de Vevey a proposé des travaux d'utilité publique à des migrants. La Ville est enchantée du bilan.**

**Hébergés dans le foyer d'aide d'urgence de Vevey, quatre migrants ont passé la saison estivale avec le service de voirie de la ville. Pour marquer cette collaboration fructueuse et respectueuse, une petite cérémonie de remerciements aura lieu le mardi 18 septembre 2012.**

Un taux de présence et une ponctualité exemplaires. Un partage au quotidien dans le respect mutuel. Responsable de la voirie, Jesus del Valle est « enchanté par cette expérience » de trois mois. Depuis le 30 mai, les quatre volontaires ont participé à différents travaux de voirie et d'entretien de la voie publique (rues, parcs, squares). Ils ont aidé au balayage, participé à la réfection du bitume ainsi qu'à divers nettoyages.

Le pari n'était pas gagné. Il a fallu quelques jours aux quatre jeunes hommes pour se mettre dans le bain. Le travail commençait à 6h45 : Un programme matinal difficile car ces migrants font tous chambre commune avec des personnes qui vivent souvent à un autre rythme.

La première quinzaine, les migrants ont accompli une activité à plein temps. Par la suite, ils ont été occupés à raison de 20h par semaine, conformément au règlement des programmes d'occupation. Jesus Del Valle rapporte que ses collaborateurs ont qualifié les contacts avec les migrants de « magnifiques ». « D'ailleurs, conclut-il, nous aurions souhaité les garder plus longtemps. »

Chargé de coordonner la mise en place et le suivi des programmes d'occupation, un collaborateur de l'EVAM se réjouit : « La transformation de ces quatre personnes est édifiante. Cela se lit sur leur visage: leur regard est devenu vif. Trois mois auparavant, ces personnes affichaient plutôt un air de léthargie. »

Sans lien avec l'activité proprement dite, ce tableau porte un seul bémol. Un migrant du Ghana ne recevra pas son certificat de travail. Débouté de l'asile, il était en attente de renvoi. Il a été intercepté par la gendarmerie afin de regagner un pays de l'espace Schengen.

Pour rappel, le chef du Département de l'économie et des sports a accepté en 2011 que les personnes à l'aide d'urgence depuis moins de trois ans puissent participer aux travaux d'utilité publique, pour autant que ceux-ci aient lieu dans une zone géographique proche de leur foyer et sur une période limitée.

Les représentants des médias sont cordialement invités à la verrée de clôture, sur l'Espace Plage (bas de la place du marché) mardi 18 septembre à 11h.

#### **Renseignements**

- *Evi Kassimidis ou Sylvie Makela, chargées de communication pour l'EVAM, tél. 021 557 06 06*
- *Gérard Amoos, Chef de service DEP, Ville de Vevey, tél. 021 925 52 51, gerard.amoos@vevey.ch*

## Rappel

L'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour accueillir, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. L'établissement a également le mandat de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Les missions de l'EVAM (héberger, encadrer et assister les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire), découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).